

OBJECTIFS

◦ **Créer un lieu d'expression**

En faisant entendre leurs projets et leurs attentes pour la commune.

◦ **Respecter un engagement citoyen**

A travers la participation aux élections du CMJ puis aux réunions, les enfants apprennent à respecter des engagements qu'ils ont pris.

◦ **Participer à la vie locale**

En participant aux cérémonies commémoratives, festives...

En découvrant la vie de la commune, ses animations, ses difficultés...

◦ **Responsabiliser les enfants dans la mise en place d'évènements et de projets**

En les responsabilisant dans l'organisation de projets.

En mettant en place des projets citoyens à destination des Salvétains (enfants, parents, personnes âgées...).

◦ **Eduquer à la citoyenneté**

En comprenant comment fonctionne une collectivité. En respectant son engagement devant leurs électeurs.

◦ **Rendre les enfants acteurs de la vie de la commune**

En faisant entendre leurs idées et celles de leurs électeurs.

En se voyant confier certaines missions par le Conseil Municipal des adultes.

ÉLECTIONS

◦ **Quand faudra-t-il voter ?**

Entre le 8 et le 11 avril dans les établissements scolaires pour les jeunes scolarisés à La Salvetat et à la mairie pour les jeunes Salvétains non scolarisés sur la commune.

◦ **Qui va voter ?**

Tous les jeunes du CE2 à la 3^{ème}, scolarisés ou non sur la commune, résidant à La Salvetat Saint-Gilles.

◦ **Pour qui faut-il voter ?**

C'est toi qui décides...

Il y aura plusieurs candidats dans chaque établissement scolaire. Tu voteras pour ceux que tu juges les plus pertinents pour te représenter au CMJ

Ecoles élémentaires : tu pourras voter pour les deux candidats de ton choix.

Collège : tu pourras voter pour les 8 candidats de ton choix

◦ **Qui peut poser sa candidature ?**

Tous les enfants et jeunes du CE2 à la 3^{ème} résidant à La Salvetat Saint-Gilles.

Si tu le désires, tu peux représenter les jeunes de ton établissement scolaire et participer aux actions du CMJ.

◦ **Comment faire ?**

Il suffit de compléter la déclaration de candidature et de la déposer avant le 20 mars 2019 dans les ALAE (Condorcet, Trois Chênes), à l'ALAC (collège) ou à la mairie.

◦ **Y aura-t-il une campagne électorale ?**

Oui. Elle est prévue du 28 mars au 5 avril 2019.

◦ **Comment présenter mon programme ?**

En rédigeant une profession de foi sur le document prévu à cet effet.

La profession de foi, c'est ce qui te permet de parler de toi, de présenter tes projets pour la commune.

Toutes les professions de foi seront affichées dans les établissements scolaires.

◦ **Combien d'élus ?**

20 sièges sont à pourvoir.

Condorcet	Trois Chênes	Collège
2 élus en CE2	2 élus en CE2	8 élus peu importe le niveau
2 élus en CM1	2 élus en CM1	
2 élus en CM2	2 élus en CM2	

MISE EN PLACE DU CMJ

◦ **Quand auront lieu les réunions en 2019 ?**

Un mercredi par mois de 17h à 18h à la salle Jean Ferrat : 17 avril, 22 mai, 19 juin, 11 septembre, 6 novembre, 27 novembre, 18 décembre, 22 janvier, 26 février, 18 mars

Si tu n'es jamais disponible une fois par mois le mercredi à 17h, il serait plus raisonnable de ne pas te présenter mais tu pourras toujours transmettre tes idées aux jeunes élus et peut-être voir l'un de tes projets se réaliser.

◦ **Que se passe-t-il durant les réunions ?**

Les jeunes élus discutent des projets qu'ils souhaitent mettre en place et décident de l'organisation. Des spécialistes peuvent être invités afin de répondre aux questions.

◦ **Les élus doivent-ils être présents à d'autres moments de l'année ?**

Oui, les jeunes élus participent aux commémorations (8 mai, 11 novembre...) , aux animations (carnaval, œufs de Pâques...)... Ils doivent également être présents lors de la réalisation de leurs projets.

◦ **Comment mène-t-on un projet ?**

Il faut :
- décrire les objectifs à atteindre
- savoir à qui s'adresse le projet
- connaître les moyens dont on dispose
- savoir si c'est faisable et dans quels délais

PROJETS RÉALISÉS LORS DES DEUX PREMIERS MANDATS

Nettoyons la Salvetat
Fête de fin d'année
Rénovation des aires de jeux
J'adopte un arbre...

EN RÉSUMÉ

QUI PEUT ÊTRE ÉLU ?

Les enfants et les jeunes habitant La Salvetat et scolarisés du CE2 à la 3^{ème}

QUI PEUT VOTER ?

Les enfants et les jeunes habitant La Salvetat et scolarisés du CE2 à la 3^{ème}

COMBIEN D'ÉLUS ?

20 ÉLUS (Ecoles élémentaires : minimum 1 garçon et 1 fille par niveau et par établissement scolaire
Collège : 4 garçons et 4 filles peu importe le niveau)

DURÉE DU MANDAT

1 an

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

1 fois par mois le mercredi soir à 17h à la Salle Jean Ferrat

A L'ATTENTION DES PARENTS...

Mesdames, Messieurs,

Vous avez sans doute lu ce dépliant informant les jeunes des prochaines élections du CMJ.

Le fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes est placé sous la responsabilité du Maire que les jeunes élus rencontreront afin de présenter leurs projets. Ils pourront également lui poser les questions nécessaires à la réalisation de leurs actions.

◦ Encadrement et animation

Au cours de cette expérience, les jeunes vont avant tout découvrir le travail en équipe. Leurs réunions sont encadrées par des élus adultes et la coordonnatrice afin de les accompagner dans leurs réflexions et la réalisation de leurs projets.

Les adultes veilleront à ce que les jeunes s'expriment librement tout en restant vigilants quant aux discours de chacun. Les jeunes élus ne sont en aucun cas les porte-paroles des adultes.

◦ Outils pédagogiques

Un règlement a été créé lors du précédent mandat, il sera revu par les nouveaux élus afin de s'en imprégner et de le respecter.

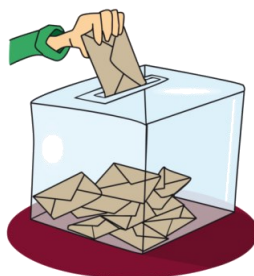
Les adultes présents lors des séances de travail auront pour mission de régler les problèmes techniques que les jeunes ne pourront pas résoudre seuls.

Le Conseil Municipal des Jeunes fonctionne sur les temps de loisirs. Cependant, les enseignants sont informés de son fonctionnement et pourront, s'ils le souhaitent, travailler avec les jeunes sur cette expérience dans le cadre des instructions officielles.

CALENDRIER DES ÉLECTIONS

MARS 2019		AVRIL 2019	
V 1		L 1	Campagne électorale affichage des professions de foi
S 2		M 2	
D 3		M 3	
L 4		J 4	
M 5		V 5	
M 6		S 6	
J 7		D 7	
V 8		L 8	Condorcet : midi et soir
S 9		M 9	Collège : 12h-14h
D 10		M 10	A la mairie : 15h30-18h
L 11	Rappel info ALAE Condorcet : 13h15	J 11	3 Chênes : midi et soir
M 12	Rappel info Collège : 13h-14h	V 12	
M 13		S 13	Dépouillement : 10h-12h
J 14	Rappel info ALAE 3 Chênes : 12h45	D 14	
V 15		L 15	
S 16		M 16	
D 17		M 17	1ère réunion CMJ
L 18		J 18	
M 19		V 19	
M 20		S 20	
J 21	ALAE Condorcet le midi	D 21	
V 22	ALAE Condorcet le midi	L 22	
S 23		M 23	
D 24		M 24	
L 25	ALAE 3 Chênes le midi	J 25	
M 26	ALAE 3 Chênes le midi	V 26	
M 27	CAJ l'après-midi	S 27	
J 28		D 28	
V 29		L 29	
S 30		M 30	
D 31			

- Réception des déclarations de candidature
- Réalisation des professions de foi
- Campagne électorale
- Vote
- Dépouillement, salle du conseil municipal



Contact :

Vanina MENEUT, coordonnatrice petite enfance, enfance, jeunesse :

☎ : 05 34 52 98 96

✉ : vmeneut@lasalvetat31.com



Tous les enfants ont des droits et ce sont les mêmes pour tous.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant signée en 1989 te donne le droit de pouvoir **penser et t'exprimer librement.**

La démocratie s'apprend dès le plus jeune âge.

Créé en 2014, le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) permet de sensibiliser les plus jeunes Salvétains à la vie municipale et de **participer activement et concrètement à la vie de leur ville.**

Composé de 20 élus (du CE2 à la 3ème) et **porte-paroles des enfants et jeunes de leur âge**, le CMJ s'attache à élaborer et développer des projets pour sa commune. Ainsi, ces écoliers d'aujourd'hui, citoyens de demain, **découvrent le fonctionnement de la collectivité et la pratique de l'activité d'élu.**

La constitution d'un CMJ relève de **l'éducation à la citoyenneté**, les enfants et les jeunes réaliseront des actions et projets en rapport avec la citoyenneté et utiles à la population Salvétaine.



VILLE DE
LA SALVÉTAT SAINT-GILLES

